

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0104 Séance du Conseil : 07 AVRIL 2025
VERSEMENT DE LA DOTATION 2025 À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL (EPL) CAMPUS BANYULS-SUR-MER	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 07 avril à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 01 avril 2025 à la Salle Albères – Siège Communautaire 3 Impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Guy ESCLOPE, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY.

Étaient absents/excusés :

Julie SANZ, Marie-Clémentine HERRE, Fabrice WATTIER, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN, Jean-Michel SOLÉ.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 36

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de procurations : 3

Secrétaire de Séance :

Jacques VILANOVE

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250407-DL2025-0104-DE
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Pour rappel, l'EPL Campus de Banyuls-sur-Mer a été créé en date du 22 mars 2023. Cet établissement est doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière

En 2024 le Campus Banyuls a obtenu la certification QUALIOPF et les 1ères formations professionnalisantes ont été dispensées.

Pour permettre la continuité de son fonctionnement en 2025, une dotation financière doit être mobilisée à hauteur de 58 750-€ (cinquante-huit mille sept-cent-cinquante euros). Cette dernière est octroyée par un financement territorial dédié qui, à travers le financement du Syndicat Mixte IRS, permet au Campus Banyuls de fonctionner, sur appel à contribution de l'EPL.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire sera invité à se prononcer sur le versement d'une dotation financière de 58 750-€ (cinquante-huit mille sept-cent-cinquante euros) afin de permettre au Campus Banyuls d'exercer ses missions pour l'année 2025.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le versement d'une dotation financière de 58 750-€ (cinquante-huit mille sept-cent-cinquante euros) afin de permettre au Campus Banyuls d'exercer ses missions pour l'année 2025,

Dit que les crédits nécessaires ont été prévus au chapitre 65,

Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 09/04/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.